

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 188

présenté par
Mme Gaillard

APRÈS L'ARTICLE 17 BIS, insérer la division et l'intitulé suivants:

« TITRE III *bis*

« Gouvernance de la politique de l'eau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même, dans la perspective de l'examen des amendements n° 184 à 187.